

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation :06/01/2023

*Date d'Affichage :06/01/2023

*Conseillers en exercice : 23

*Présents : 13

*Votants : 17

L'an deux mil vingt trois, le 12 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire.

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Muriel DANQUAH, Monsieur Fodié DIARRA, Madame Isabelle LACOUR, Madame Monique MORNACCO, Madame Céline POUTEAU, Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur Thierry ROUSSELET,

Etaient absents excusés :

Madame Murielle FANOUILLE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Florence Ville-VALLEE,

Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD,

Madame Claudine BARRIE pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,

Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES,

Madame Rima Sophie GHADBAN, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR,

Madame Monique MORNACCO a été désignée Secrétaire de séance.

***DEL 3 : DEMANDE DE SUBVENTION FONDATION DU PATRIMOINE
FOND IMPACT***

L'action de la Fondation du patrimoine pour restaurer le patrimoine a des répercussions directes sur l'attractivité et la visibilité des territoires, comme facteur de fierté et d'attachement des habitants à notre patrimoine et levier de dynamisation d'une offre touristique et culturelle, comme en témoigne une étude d'impact socio-économique réalisée en 2019. A travers son Fonds Impact, la Fondation récompense ainsi chaque année 5 projets exemplaires pour leur impact économique, social, environnemental, sécuritaire ou culturel, en leur octroyant une aide significative pour leur concrétisation.

Ces projets sont sélectionnés à partir d'une liste de projets dressée par le réseau des délégations régionales et départementales de la Fondation.

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances du jeudi 5 janvier,

Considérant l'étude de faisabilité réalisée en février 2022 par la CCI du Val d'Oise,

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention à la fondation du patrimoine programme Fond Impact pour la Restauration des anciennes écuries à destination de l'ouverture d'un espace touristique de salles municipales dont le montant s'élève à 1 724 995.12 €HT ((Divers : 50.341 €)
Travaux : 1 460 284.94 €) :

095-219503695-20230113-DEL312012023-DE
Date de transmission : 11/01/2023 10h39
Date de réception préfecture : 13/01/2023

La restauration des anciennes écuries aura un impact économique (création d'activités induisant la génération de ressources sur place) ainsi qu'un impact environnemental (préservation d'un patrimoine bâti dont la restauration est réalisée dans le cadre de travaux en éco-rénovation)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Prefecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Compiègne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification

Fait à Margency, le 13/01/2023

Le Maire

